



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 7 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
30 novembre 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
14 DEC. 2023	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 8 DEC. 2023	
et publication du - 8 DEC. 2023	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-trois, le **sept décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trente novembre deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Fabienne STALARS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN
Patricia PERRET donne pouvoir à
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2023-039 : autorisation de l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, étant précisé que les crédits ouverts au budget 2023



Opérations	Crédits ouverts au budget 2023	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2024 (25%)
Opération 101 aménagement divers	92 610.00 €	23 152.50 €
Opération 102 rénovation bâtiments communaux	772 800.00 €	193 200.00 €
Opération 103 acquisition matériel	55 000.00 €	13 750.00 €
Opération 104 travaux voirie	115 000.00 €	28 750.00 €
Opération 105 sports	9 562.39 €	2 390.60 €
Opération 106 cimetière	6 000.00 €	1 500.00 €
Opération 109 mairie	0.00 €	0 €
Opération 118 salle des fêtes	0.00 €	0 €
Opération 120 foncier	0.00 €	0 €

Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, dans le respect de la limite fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 8 décembre 2023



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20231207-2023-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 08/12/2023